



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025



ID : 039-213901507-20251218-202512036-DE

DCM N° 2025-12/036

Séance du 18 décembre 2025

Le conseil municipal dûment convoqué le 18 décembre 2025 à 18h00, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 11 décembre 2025	La liste des délibérations affichée et publiée le 29/12/2025
Nombre de conseillers en exercice : 13	

PRESENTS : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (11 présents)

ABSENT(S) Excusé(s) : DEMONT PRENAT Sylvie, LACROIX Marie-Paule

POUVOIRS en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT,
Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
LACROIX Marie-Paule	à	Mme THEVENIN Hélène

Secrétaire de séance : Madame MAUPOIL Florence désignée conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

OBJET : Attribution de chèques-cadeaux aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année

Le Conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Madame le Maire Hélène THEVENIN

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025;

Vu les dispositions de l'URSSAF concernant l'attribution de bons d'achat dans le cadre d'événements reconnus (fêtes de fin d'année) ;

Considérant la volonté de la municipalité de témoigner sa reconnaissance aux agents communaux pour leur investissement et leur implication tout au long de l'année ;

Considérant que l'attribution d'un chèque-cadeau contribue à renforcer la cohésion et la motivation des équipes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide :

1. D'attribuer aux agents communaux un chèque cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année.
2. Le montant du chèque cadeau est fixé à 50 € par agent, dans la limite des règles applicables en matière d'exonération de charges sociales.
3. Cette attribution concerne :
 - o les agents titulaires,
 - o les agents contractuels,
 - o les agents à temps complet ou à temps non complet en fonction du temps de travail.

4. La dépense sera imputée sur l'article budgétaire [à préciser comptable] du budget communal.
5. Madame le Maire est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 039-213901507-20251218-202512036-DE
Bureau de la Préfecture
Nécessaire à l'exécution de la

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à Choisey le 19 décembre 2025

*Le Maire,
Mme THEVENIN Hélène*

